

DÉCISION DU MAIRE

Décision N° 024-2025	<u>SOCIAL</u> <i>Audit de fonctionnement et d'organisation de la crèche municipale par le cabinet OPTIM'HOMME pour une durée de 6 jours et pour un montant de 6 900.00 € soit 8 280.00 € TTC.</i>
---------------------------------	--

Le Maire de Mésanger,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2122-22 modifié par la loi n° 2011-94 du 25 janvier 2011- article 32 et modifié par la loi n°2011-525 du 17 mai 2011- article 79 et L2222-23

Vu la délibération du Conseil Municipal du 17 septembre 2024.

Vu l'alinéa 4 de l'article L 2122-22 autorisant le Maire à « prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget".

Considérant, qu'il convient d'établir un contrat pour un audit de fonctionnement et d'organisation de la crèche municipale de Mésanger,

DECIDE

- Article 1. De signer le planning prévisionnel pour l'audit de fonctionnement et d'organisation de la crèche municipale de Mésanger avec le cabinet OPTIM'HOMME basé à La Séguinière (49).
- Article 2. Le contrat précise les actions qui seront menées le temps de l'audit, ainsi que des dates prévisionnelles et le nombre de jour de facturation. La durée est de 6 jours au prix de 1150 € HT par jour d'intervention.
- Article 3. Le prix est de 6 900.00 € HT soit 8 230.00 € TTC.
- Article 4. Le Maire de Mésanger et le comptable public sont chargés, chacun en ce le concerne, de l'exécution de la présente décision.
- Article 5. La présente décision sera inscrite au registre des décisions du maire et un extrait sera publié en ligne. Il en sera rendu compte au conseil municipal lors d'une séance prochaine en vertu de l'article L. 2122-23 du C.G.C.T.

Mésanger, le 10 octobre 2025

Décision publiée le :

___ 15/10/2025 ___

Décision notifiée le :

Nadine YOU

Le Maire



Signé électroniquement par : Nadine
You
Date de signature : 13/10/2025
Qualité : Maire de Mésanger